# PAYS DE LA LOIRE

# Ligue de Football des Pays de la Loire

# CR d'Organisation des Compétitions Jeunes Saison 2023 / 2024



# PROCÈS-VERBAL N° 30

**Réunion du :** 19 MARS 2024 **Président de la CR :** Patrick PIOU

<u>Présents</u>: Gabriel GÔ, Christian GUIBERT, Patrick PIOU, Patrick VAUCEL

<u>Assistent</u>: Vincent GARNIER, C.T.R., Nathalie PERROTEL, assistante administrative

Excusés: Hubert BERNARD, Loïc COTTEREAU, Grégoire SORIN, C.T.R.,

#### Préambule

- M. Loïc COTTEREAU membre de LOUVERNÉ SPORTS (508666)
- M Gabriel GÔ membre de ROUILLON EG (524226)
- M. Patrick PIOU membre de l'AV. ST PIERRE MONTREVAULT (541297)
- M. Patrick VAUCEL membre de COULAINES JS (502544)

ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

#### 1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours\* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception);
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

#### \*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

\*\*\*

#### Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

#### 2. Information LFPL

M. Mickaël HERRIAU, Président de la Commission, ayant quitté la région, ne peut plus assurer sa fonction. A la demande du CODIR, l'intérim est assuré par M. Patrick PIOU, membre.

Remerciements à Mickaël pour tous les services rendus. La Commission lui souhaite une pleine réussite dans son nouveau projet.

#### 3. Informations FFF

#### • Championnat National U 17 - Calendrier de la Phase Finale

Sont concernés : les 6 premiers de chaque groupe + les 2 meilleurs deuxièmes

¼ de Finale – Dimanche 19 mai 2024 à 15 heures sur le terrain de l'équipe 1ère nommée
 ½ Finales – Dimanche 2 juin 2024 à 15 heures sur le terrain de l'équipe 1ère nommée
 Finales – Samedi 15 juin 2024 à 16 heures – Stade André Pestourie à Brive-la-Gaillarde

# • Championnat National U 19 - Calendrier de la Phase Finale

Sont concernés : les 2 premiers des 4 groupes

¼ de Finale – Dimanche 19 mai 2024 à 15 heures sur le terrain de l'équipe 1<sup>ère</sup> nommée
 ½ Finales – Dimanche 2 juin 2024 à 15 heures sur le terrain de l'équipe 1<sup>ère</sup> nommée
 Finales – Dimanche 16 juin 2024 à 16 heures – Stade André Pestourie à Brive-la-Gaillarde

#### 4. Dossiers transmis par les Commissions Régionales

# Commission Régionale des Arbitres « Section Lois du Jeu »

o Procès-verbal n° 15 du 18 mars 2024

*Match n° 27764263 : LA FERTE BERNARD VS / BONCHAMP ES – Championnat Régional U 16 R2 du 16.03.2024* Match arrêté à la 42<sup>ème</sup> minute de jeu par l'arbitre suite à la blessure grave du gardien de but de BONCHAMP ES, après intervention des pompiers.

#### La Commission:

- prend connaissance du PV N° 15 de la C.R. des Arbitres « Section Lois du Jeu » du 18 mars 2024
- prend note de sa décision de proposer de donner match à rejouer
- fixe cette rencontre au Samedi 20 AVRIL 2024 à 15 heures à LA FERTE BERNARD

#### • Forfaits

#### Match n° 27763453: AIZENAY France / ANGERS SCA - Championnat U 17 R2 - Groupe B du 16.03.2024

La Commission enregistre le forfait d'avant-match de l'équipe d'ANGERS SCA

Conformément à l'article 26 du Règlement de l'épreuve, ANGERS SCA est amendé du double du coût d'engagement, soit 140 €, ainsi que des frais de déplacement de l'arbitre, à savoir 63,54 €.

# Match n° 27940135 : GJ NORD EST MANCEAU / LE LOROUX LANDREAU O. – Championnat U 19 R2 – Groupe B du 16.03.2024

La Commission enregistre le forfait d'avant-match de l'équipe de LE LOROUX LANDREAU O.

Conformément à l'article 26 du Règlement de l'épreuve, LE LOROUX LANDREAU O. est amendé du double du coût d'engagement, soit 140 €.

#### Demande de report

La Commission prend connaissance du mail reçu ce jour de CARQUEFOU USJA sollicitant le report de la rencontre n° 27763998 : CARQUEFOU USJA / VERTOU USSA du 23 mars 2024 et comptant pour le Championnat U 16 R1, suite au décès brutal du père d'un joueur de cette équipe.

La Commission donne son accord pour le report et présente ses condoléances à la famille et au club.

Cette rencontre est fixée au SAMEDI 20 AVRIL 2024 à 15 heures – Stade du Moulin de Boisseau 3 à CARQUEFOU.

# Mise à jour des calendriers

La Commission prend connaissance de la liste des rencontres reportées, et procède à la mise à jour des calendriers :

Championnat	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date initiale	Date de report
U 18 R1	27762313	FONTENAY VF	LE MANS FC	03.02.2024	<mark>20.04.2024</mark>
U 16 R1	27763998	CARQUEFOU USJA	VERTOU USSA	23.03.2024	<mark>20.04.2024</mark>
U 16 R2 – B	27764263	LA FERTE BERNARD VS	BONCHAMP ES	16.03.2024	<mark>20.04.2024</mark>

# 6. Coupe Pays de la Loire – Initiatives U 19

#### Remboursement des frais de déplacement – 8èmes de Finale du 9 mars 2024

La Commission demande aux services administratifs de la L.F.P.L. de vérifier les déplacements effectifs et de rembourser les frais de déplacement des clubs suivants (3<sup>ème</sup> déplacement consécutif) :

CLUBS	Frais remboursés
LES HERBIERS VF (507748)	161,70 €
ST PHILBERT DE GRANDLIEU (511875)	199,65 €
TOTAL	361,35 €

#### • <u>Tirage du tableau final</u>

En l'absence de réserves, la Commission homologue les résultats des 8èmes de Finale du 9 mars 2024.

# Sont qualifiés pour les ¼ de Finales :

ANGERS VAILLANTE – BEAUCOUZÉ SC – CARQUEFOU USJA – LA ROCHE SUR YON VF – LES HERBIERS VF – LE MANS FC – ST SYLVAIN D'ANJOU AS – VERTOU USSA

Tirage au sort effectué dans les locaux d'INITIATIVES au Mans en présence des clubs qualifiés :

- 1. VERTOU USSA / ST SYLVAIN D'ANJOU AS
- 2. LES HERBIERS VF / LE MANS FC
- 3. BEAUCOUZÉ SC / CARQUEFOU USJA
- 4. ANGERS VAILLANTE / LA ROCHE SUR YON VF

<u>Calendrier</u>: ¼ de Finale => SAMEDI 30 MARS 2024

½ Finales => SAMEDI 4 MAI 2024 Finale => Date et lieu à définir

#### 7. Coupe Pays de la Loire – Initiatives U 17

# • Remboursement des frais de déplacement – 8èmes de Finale du 9 mars 2024

La Commission demande aux services administratifs de la L.F.P.L. de vérifier les déplacements effectifs et de rembourser les frais de déplacement des clubs suivants (3<sup>ème</sup> déplacement consécutif) :

CLUBS	Frais remboursés	
ST NAZAIRE AF (590211)	183,15 €	
TOTAL	183,15 €	

#### • Tirage du tableau final

En l'absence de réserves, la Commission homologue les résultats des 8èmes de Finale du 9 mars 2024.

## Sont qualifiés pour les ¼ de Finales :

BEAUCOUZÉ SC – LA ROCHE SUR YON ESOFV – LE POIRÉ SUR VIE VF – LES HERBIERS VF – MULSANNE-TÉLOCHÉ AS – SEGRÉ ESHA FOOT – ST NAZAIRE AF – ST SYLVAIN D'ANJOU AS

Tirage au sort effectué dans les locaux d'INITIATIVES au Mans en présence des clubs qualifiés :

- 1. SEGRÉ ESHA FOOT / LE POIRÉ SUR VIE VF
- 2. BEAUCOUZÉ SC / LES HERBIERS VF
- 3. MULSANNE-TÉLOCHÉ AS / ST SYLVAIN D'ANJOU AS
- 4. LA ROCHE SUR YON ESOFV / ST NAZAIRE AF

<u>Calendrier</u>: ¼ de Finale => SAMEDI 30 MARS 2024

½ Finales => SAMEDI 4 MAI 2024 Finale => Date et lieu à définir

# 8. Coupe Pays de la Loire – Orange U 16

#### • <u>Tirage du tableau final</u>

En l'absence de réserves, la Commission homologue les résultats des 8èmes de Finale du 9 mars 2024.

# Sont qualifiés pour les ¼ de Finales :

ANGERS VAILLANTE – CARQUEFOU USJA – CHOLET SO – LES HERBIERS VF – NANTES LA MELLINET – NANTES JSC BEL-LEVUE – NORT SUR ERDRE AC – VERTOU USSA

Tirage au sort effectué dans les locaux de la au Mans:

- NANTES JSC BELLEVUE / VERTOU USSA
- 2. ANGERS VAILLANTE / NANTES LA MELLINET
- 3. NORT SUR ERDRE AC / CARQUEFOU USJA
- CHOLET SO / LES HERBIERS

Calendrier: ¼ de Finale => SAMEDI 30 MARS 2024

½ Finales => SAMEDI 4 MAI 2024 Finale => Date et lieu à définir

#### 9. Coupe Pays de la Loire - Orange U 15

#### • <u>Tirage du tableau final</u>

En l'absence de réserves, la Commission homologue les résultats des 8èmes de Finale des 9 et 13 mars 2024.

#### Sont qualifiés pour les ¼ de Finales :

BEAUCOUZÉ SC – COULAINES JS – LA ROCHE SUR YON VF – LE MANS FC – NANTES LA MELLINET - SABLÉ FC – ST NAZAIRE AF – VERTOU USSA

Tirage au sort effectué dans les locaux de la Ligue au Mans:

- 1. COULAINES JS / VERTOU USSA
- 2. BEAUCOUZE SC / LE MANS FC
- 3. LA ROCHE SUR YON VF / SABLÉ FC
- 4. NANTES LA MELLINET / ST NAZAIRE AF

Calendrier: ¼ de Finale => SAMEDI 30 MARS 2024

½ Finales => SAMEDI 4 MAI 2024 Finale => Date et lieu à définir

# 10. Coupe Pays de la Loire – Orange U 14

#### • Tirage du tableau final

En l'absence de réserves, la Commission homologue les résultats des 8èmes de Finale du 9 mars 2024.

#### Sont qualifiés pour les ¼ de Finales :

CARQUEFOU USJA – CHANGÉ US – CHOLET SO – LA ROCHE SUR YON VF – LE MANS FC – NANTES LA MELLINET – ST NAZAIRE AF – VERTOU USSA

Tirage au sort effectué dans les locaux de la Ligue au Mans:

- 1. ST NAZAIRE AF / VERTOU USSA
- CARQUEFOU USJA / NANTES LA MELLINET
- 3. CHANGÉ US / LA ROCHE SUR YON VF
- 4. LE MANS FC / CHOLET SO

<u>Calendrier</u>: ¼ de Finale => SAMEDI 30 MARS 2024

½ Finales => SAMEDI 4 MAI 2024 Finale => Date et lieu à définir

#### 11. Préparation saison 2024/2025

La Commission procède à la vérification et la validation du formulaire de candidature 2024 / 2025.

#### **Calendrier**

- 15 AVRIL 2024 : Envoi du communiqué Candidatures Jeunes 2024/2025 à l'ensemble des clubs
 - 30 AVRIL 2024 : Envoi du formulaire d'inscription à l'ensemble des clubs par messagerie officielle

- 7 MAI 2024: Rappel vers les clubs inscrits en championnat régional sur la saison en cours, et non-inscrits

pour la saison suivante

- 16 MAI 2024 : Date limite de dépôt de candidature
- 23 MAI 2024 : Vérification de la validité des candidatures

- 11 JUIN 2024 : Examen des candidatures pour les championnats régionaux jeunes 2024/2025

- 25 JUIN 2024 : Date limite de notification de l'acceptation ou du refus de candidature

- 25 JUILLET 2024 : Constitution des groupes et validation par le CODIF

# 12. Prochaines réunions

lie

- JEUDI 23 MAI 2024 à partir de 9 heures 30 en visioconférence à ST SEBASTIEN SUR LOIRE et LE MANS
  - Vérification de la validité des candidatures
- MARDI 11 JUIN 2024 de 9 heures 30 à 17 heures 30 en présentiel à ST SEBASTIEN SUR LOIRE
  - o Examen des candidatures pour les championnats régionaux jeunes 2024 / 2025

Le Président, La Secrétaire Administrative,

P.PIOU N. PERROTEL